

USAGE
PRO.

GUÊPES
BLATTES
MOUCHES
MOUSTIQUES
MITES
COLÉOPTÈRES

...



PRODUIT BIOCIDE
TP 18

USAGES :
Insectes rampants et volants.

ACTION ET TRAITEMENT :
Insecticide prêt à l'emploi
longue rémanence.



CONTIENT :
2 g/l perméthrine

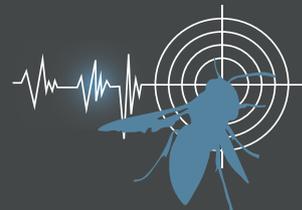
DURÉE DE
CONSERVATION :
2 ans

AVERTISSEMENT :
Attention



CONDITIONNEMENT :
Flacon de 1 litre
Bidon de 5 litres

BIOSECT®



DOSAGE ET MODE D'EMPLOI

Insecticide prêt à l'emploi destiné aux traitements localisés pour la lutte contre tous les insectes rampants et volants dans les maisons, les bâtiments et les lieux de travail. Biosect® élimine vite et pendant une longue période les fourmis, les charançons, les calandres, les cloportes, les puces, les lépismes, les grillons, les cafards, les guêpes, les mouches, les moustiques, les teignes, les psychodes, etc...

Pulvériser Biosect® aux endroits où les insectes se reposent, se déplacent, se nichent ou s'abritent.

LUTTE CONTRE LES MOUCHES : pulvériser Biosect® uniquement aux endroits où elles se posent (par exemple les chambranles des fenêtres, les bandeaux lumineux, etc.). Ne jamais traiter l'entièreté de la surface.

LUTTE CONTRE LES GUÊPES : pulvériser Biosect® dans les trous d'entrée ou directement dans les nids. Si l'infestation persiste, répéter le traitement après 14 jours.
Le port d'une combinaison anti-guêpes est obligatoire.

Dosage : selon la porosité des surfaces 50 - 100 ml/m².

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI - STOCKAGE ET ÉLIMINATION

Manipulation :

Ne pas utiliser ce produit pour un usage autre que celui pour lequel il a été créé.
Ne pas utiliser en présence de denrées ou d'appareils servant à leur préparation.
Les recommandations d'utilisation associées à chaque produit doivent être scrupuleusement respectées.

Stockage :

Conserver hors de portée des enfants et des animaux domestiques.
Conserver dans le récipient d'origine.
Stocker le produit comme un déchet dangereux : pièce aérée, hors gel et fermée à clé, de préférence sur un système de rétention.

Déchets :

Éliminer le produit et son emballage comme un déchet industriel dangereux.
Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.
Le recyclage de l'emballage est interdit.

*Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.
Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.
Consulter impérativement la fiche de données de sécurité disponible sur notre site internet : www.edialux.fr ou en faire la demande à l'adresse suivante : info@edialux.fr.*